

## BIBLIOGRAPHIE D'EGIDE ARNTZ

Une bibliographie complète apparaît dans la "Notice sur Egide Arntz", écrite par Alphonse Rivier, *Annuaire de l'Académie de Belgique*, 1887, pp. 414-418. Les publications de Arnst s'étendent au droit civil, au droit public, au droit pénal, l'organisation judiciaire, etc.

On trouvera ci-dessous une liste des principaux titres :

- « Droit des gens – Du traité de commerce entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique, du 10 novembre 1845, et du droit des Nations neutres, *Belgique judiciaire*, t. IV, 1845-1846, pp. 81 et 95.
- De l'existence légale en Belgique, des sociétés anonymes étrangères (en collaboration avec Bastiné et Bartels), 1846.
- Brochures politiques et de droit public, en allemand sur la translation à Brandebourg de l'assemblée constituante, et sur la constitution prussienne du 5 décembre 1848, Clèves, 1849.
- Cours de droit civil français, comprenant l'explication des lois qui ont modifié le code civil en Belgique, deux volumes 1860-1875 une deuxième édition paraîtra en 1879-1880.
- *Précis méthodologique des règlements consulaires en Belgique*, 1876.
- « Lettre sur la théorie de la non-intervention » insérée dans une chronique de Gustave Rolin Jaquemyns « note sur la théorie du droit d'intervention. À propos d'une lettre de M. le professeur Arntz », *R.D.I.L.C.*, t. VIII, 1876, (pp. 673-682) (où il apparaît que les idées sur les tentatives de limiter le principe de non-intervention pour cause d'humanité ou de nécessité économique ou autres ne datent pas d'aujourd'hui !)
- De la situation de la Roumanie au point de vue du droit international, *R.D.I.L.C.*, t. IX, 1877, (pp. 18-48),
- « Consultation sur la validité de la naturalisation et du second mariage de Mme la princesse de Bauffremont », 1878 (droit international privé)
- « l'affaire du Luxor- remarques sur la consultation de Pradier-Fodéré », *R.D.I.L.C.*, t. XI, 1879, pp. 655-658.
- « La question du Vatican au point de vue du droit à la représentation diplomatique, *R.D.I.L.C.*, t. XI, 1879, pp. 659-660.
- « Observations sur le procès intenté au nom du gouvernement portugais à MM. Battarel et le comte de Reilhac, devant le tribunal correctionnel de la Seine », *R.D.I.L.C.*, t. XII, 1880, pp. 655-661 (question de succession aux dettes en cas de changement révolutionnaire de gouvernement).
- « Du différend né entre la Grèce et la Turquie par suite du traité de Berlin », *R.D.I.L.C.*, t. XIII, 1881, (pp. 246-259),
- *Programme du cours de droit des gens fait à l'Université de Bruxelles*, 199 pages, 1882. Arnst est, apparemment, le premier professeur à publier, en Belgique, un *Cours de droit des gens*.
- De l'origine, des motifs et de la portée de l'article 27, alinéa 2, de la Constitution belge, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, tome II, n<sup>o</sup> 12.
- « Les droits des étrangers en Suisse », *R.D.I.L.C.*, t. XIV, 1882, pp. 487-489.
- « Le Portugal et l'Institut de droit international », *R.D.I.L.C.*, t. XV, 1883, pp. 537-563.
- « Des chefs indépendants de tribus sauvages peuvent-ils concéder, à de simples particuliers, la totalité ou une partie de leurs États avec les droits souverains qui leur appartiennent, conformément aux coutumes traditionnelles de leur pays », consultation donnée à l'Association internationale africaine, traduction anglaise du 15 décembre 1883 annexée à un rapport de M. Morgan, membre du Comité des Affaires étrangères au Sénat des États-Unis, le 26 mars 1884.